

Conseil Municipal

Le lundi 7 novembre 2016, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur FOUCHET Pierre, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BLAIN Claude, BERGERAULT Eric, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, et REMANJON Patrice.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline, M. PHILIPPE Narcisse.

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme FONTAINE Dorothée (ayant délégué pouvoir à M. FERRIERE Laurent).

Secrétaire de séance : M. BLAIN Claude.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de construction du restaurant scolaire et accueil périscolaire. Des mesures d'accès restrictives seront envisagées en début d'année pour permettre la bonne exécution des travaux autour du secrétariat en particulier.

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017 : le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu les présentations et les propositions de l'adjointe chargée des finances, décide de fixer comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2017 :
Eau potable : abonnement ou prime fixe 10 € (inchangé) et 0,49 € le m3 consommé ;
Assainissement : abonnement fixe 16 € (inchangé) et 0,90 € le m3 consommé.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : l'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse fait état des conclusions du conseil d'école qui s'est tenu dernièrement. Divers aménagements seront envisagés pour les normes de sécurité en vigueur et des exercices ont eu lieu. Elle a également participé à une réunion de bilan du centre de loisirs qui a connu une petite baisse d'effectif pour Menetou-Salon l'été dernier. Le Centre de loisirs qui accueille les enfants tout au long de l'année à Saint Martin d'Auxigny connaît un franc succès.

L'adjoint chargé des espaces verts et de l'environnement informe le Conseil Municipal de la pose prochaine de petits panneau indiquant « Commune sans pesticide » à chaque entrée d'agglomération. Il fait état également des modalités de mise en place des illuminations de Noël.

L'adjointe chargée des animations informe l'assemblée qu'elle a reçu les représentants de la société Média Plus Communication qui ont proposé la réalisation d'un plan guide de la Commune qui pourrait être édité au cours de l'année prochaine et serait laissé à disposition au secrétariat de Mairie et au Syndicat d'Initiative. Les commerçants et artisans seraient sollicités pour l'apposition d'une publicité. De ce fait, le renouvellement du plan de la Commune situé sur la place du haut serait repoussé d'une année. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide toutefois de prévoir la résiliation du contrat d'édition de l'agenda de poche en janvier prochain. Le choix de la composition du colis qui sera distribué aux aînés ne pouvant se rendre au repas du 3 décembre est défini.

L'adjoint chargé de la voirie informe le Conseil Municipal que les travaux qui étaient en cours sont terminés à ce jour. Quelques réparations seront néanmoins prévues (Les Gobains, route d'Achères et des curages de fossés divers). Les reprises des travaux de voirie entre le Thureau à l'Oie et les Rappereaux seront réalisées dans le cadre de la garantie.

VENTE DU PRESBYTERE : le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente du Presbytère a été signé à la fin du mois d'octobre. Les travaux de restauration ont débuté pour une fin prévue en mars prochain.

AFFAIRES DIVERSES : le Conseil Municipal est informé du don de l'Union des Anciens Combattants ainsi que celui de 2 vigneronns. Il accepte le renouvellement du bail de Menetou-Mécanique pour 6 mois supplémentaires.

Un abri bus neuf à parois translucides va être installé au hameau « Les Louis » en remplacement de celui qui y était installé et qui était usagé.

Le poisson pour l'étang communal sera commandé prochainement. La tonte des abords va être réalisée. La vente de cartes de pêche a progressé cette année. Par ailleurs une esquisse de l'auvent du chalet de l'étang est présentée.

Les délégués de la Communauté de Communes font état des comptes rendus des commissions diverses qui ont siégé pour l'organisation future mais proche des 3 communautés de Communes.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions ont eu lieu avec les propriétaires de la rue du Champ Pierrette pour que le promoteur initial restitue la voirie à la commune après les travaux qui s'imposent.

Le Conseil Municipal accepte le transfert de crédits au budget communal 2016 à savoir : prélèvement au Chapitre 23 : - 12 000 pour alimenter le chapitre 20 : + 12 000, en vue de pouvoir honorer les dernières écritures comptables d'investissement.

Séance levée à 22 h 15.

Affaires diverses

(Séance du lundi 7 novembre 2016)

- Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 706 € à l'association « Au Bord de l'Eau ».